



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
AFFAIRES CULTURELLES**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 18 janvier 2022

SUJET DU COMMUNIQUÉ

Protection d'un nouveau Monument historique en Hauts-de-France

Suite à l'avis favorable à la protection donné par la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) réunie le 18 février 2021, Hilaire Multon, Directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France a signé par délégation de Georges-François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du monument suivant, considérant qu'il présente au point de vue de l'histoire ou/et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation :

Département de la Somme : Saleux – Ancienne filature Cosserat

L'usine Cosserat de Saleux présente un ensemble architectural complexe qui s'est adapté à l'évolution technique de la filature, sous la direction d'industriels avant-gardistes en terme technique – ayant rapidement importé des machines anglaises - typiques de l'époque de la fin du XIX^e siècle et du paternalisme patronal. En effet, le site de Saleux est marqué très tôt par la construction, par la famille Cosserat, de bâtiments industriels, en même temps que l'école, l'église et les logements des ouvriers. Le poids économique et industriel du site Cosserat à Saleux s'est révélé important au fil de l'histoire, notamment au cours de la Grande Guerre où il fournit les armées. L'usine demeure le symbole de l'histoire industrielle, économique, sociale et humaine de ce territoire. Le site d'implantation sur la rivière de la Selle, complète le site de la manufacture de velours de Montières sur la Somme à Amiens, déjà protégée au titre des monuments historiques.

La CRPA a considéré que cette filature constitue un rare témoignage du patrimoine industriel de la vallée de la Selle, subsistant encore aujourd'hui le long de ce cours d'eau qui fut très propice à l'implantation industrielle au XIX^e siècle. Elle est un témoin majeur de la production de fils de lin par la dynastie amiénoise Cosserat au cours des XIX^e et XX^e siècles. La CRPA a souligné la qualité de son architecture.

En conséquence, ont été inscrits au titre des monuments historiques les bâtiments suivants de l'ancienne filature Cosserat, située rue Jean Jaurès et rue Jean Catelas à Saleux, façades et toitures : les **bureaux et salle d'expédition datés de 1903** (vestiaire accolé exclus), le **bâtiment de filature « au mouillé »**, la **chaufferie datée de 1912**, le **bâtiment de filature daté de 1880**, portant l'inscription « Filature de lin », le **bâtiment de filature « au sec »**, les **dépendances**, la **maison patronale**, l'**atelier de mécanique daté de 1930**, le **bâtiment de peignage daté de 1920-1923** et l'**ancienne chaufferie datée de 1880**.

Direction régionale des affaires culturelles
Service communication
Tél : 03 28 36 62 35
Mél : laurent.barrois@culture.gouv.fr
Site internet de la Drac : <https://bit.ly/31qZBQU>

Site de Lille : 1-3 rue du Lombard CS 80016
59 041 LILLE Cedex
Site d'Amiens : 5 rue Henri Daussy CS 44407
8044 Amiens Cedex

Inscription au titre des monuments historiques par arrêté du 08 juin 2021.

La procédure de protection

La demande de protection au titre des Monuments Historiques d'un ensemble ou édifice est formulée par toute personne y ayant intérêt (propriétaire, association, ...). La protection des immeubles, motivée par un intérêt d'art et/ou d'histoire, intervient après avis consultatif de la CRPA et prend effet après signature des arrêtés par le préfet de région.

Les immeubles inscrits au titre des monuments historiques font l'objet de dispositions particulières pour leur conservation afin que toutes les interventions d'entretien, de réparation, de restauration ou de modification puissent être effectuées en maintenant l'intérêt qui a justifié leur protection. Les monuments protégés bénéficient d'un suivi par la Conservation régionale des Monuments historiques (DRAC).